



TOUTE L'ACTU

Nouveauté dans les services de Police de Seine et Marne !



Depuis le 25 mars 2024, il est désormais possible de prendre rendez-vous pour déposer une plainte ou une main courante...



Créé le : 9/04/2024

Comment ?

- sur place en cas de forte affluence au moment de votre venue,
- en ligne sur le site : [Ma Sécurité | Ma Sécurité \(interieur.gouv.fr\)](https://interieur.gouv.fr/ma-securite) 

 [Lien pour prendre RDV](#) 